



## APPEL D'OFFRE

Cahier des charges

# DOSSIER 2026 ETUDES NATURALISTES

### Remise des offres

Date limite de réception : **Mercredi 4 mars 2026** **A 16h00**

[Maître d'Ouvrage](#)

**Syndicat Mixte « Espaces Littoraux de la Manche »**

**Maison du Département – 50050 SAINT-LO cedex**

## **Pouvoir adjudicateur**

---

Syndicat Mixte « Espaces Littoraux de la Manche » Sy.M.E.L.  
Maison du Département  
50050 SAINT-LÔ CEDEX

## **Représentant du pouvoir adjudicateur**

---

Madame La Présidente du Sy.M.E.L. dûment habilitée par délibération du comité du Sy.M.E.L. du 13 septembre 2021.

## **Objet**

---

Suivis naturalistes 2026

## **Identifiants**

---

**Ordonnateur :** Madame La Présidente du Syndicat Mixte « Espaces Littoraux de la Manche »

**Comptable public assignataire des paiements :** Monsieur le Payeur Départemental  
Centre des Finances Publiques – Cité Administrative – Place de la Préfecture – BP 225 –  
50015 SAINT-LÔ CEDEX

## I. Contexte de la consultation

Le Sy.M.E.L. est un établissement public, gestionnaire des propriétés du Conservatoire du littoral et du Département sur les côtes du département de la Manche. A ce titre il est chargé de la mise en œuvre des plans de gestion auxquels le présent programme d'études fait référence.

## II. Présentation du programme d'études

### 1. Le périmètre d'étude :

Pour la localisation du site d'Utah, se reporter à la carte interactive accessible sur le site internet du Sy.M.E.L. ([www.symel.fr](http://www.symel.fr)) :

- Lot n° 1 : Suivi floristique des pannes dunaires après restauration sur Utah Beach
- Lot n° 2 : Inventaire des orthoptères à la Pointe du Banc – Saint-Germain-sur-Ay
- Lot n° 3 : Suivi des passereaux à la Lande du Camp – Lessay

## Lot n°1 : Suivi floristique des pannes dunaires après restauration sur Utah Beach

Les dépressions humides du site d'Utah Beach font l'objet d'un programme de restauration mis en place par le SyMEL sur 4 ans et soutenu financièrement par l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Les objectifs du projet sont d'améliorer les connaissances (naturalistes, changement climatique, agricole) du site et de faire évoluer les pratiques de gestion. Ce projet permettra notamment d'anticiper les évolutions du site liées au changement climatique, de restaurer un réseau de pannes dunaires et de favoriser l'accueil des espèces inféodées à ces milieux. Ce projet comporte également un volet sur la communication et la sensibilisation sur les actions menées. Enfin, cela permettra de préparer le renouvellement du plan de gestion d'Utah Beach en intégrant l'adaptation au changement climatique.

Un état des lieux sur la faune et la flore a été effectué en amont des travaux de restauration des pannes dunaires. Un suivi sur les mêmes taxons est à réaliser pour l'année 2026.

Des travaux de restauration des pannes dunaires ont eu lieu sur le secteur d'Utah-Beach. Le site d'Utah Beach s'étend sur 4 communes de la côte orientale du département de la Manche : Saint-Germain-de-Varreville, Saint-Martin-de-Varreville, Sainte-Marie-du-Mont, Audouville-la-Hubert.

Il s'agit de dunes remaniées de longue date, intensément bombardées et creusées lors du débarquement en 1944.

Le SyMEL est gestionnaire sur environ 69 ha, propriétés du Conservatoire du littoral. Les pannes dunaires représentent environ 4% du site. La majorité de ces pannes sont à étudier dans le but de les préserver et/ou de les restaurer.

Les travaux de restauration ont eu lieu en automne 2024 et automne 2025. Les différents suivis permettent d'étudier la réponse des différents taxons après la restauration des pannes dunaires et d'obtenir des données pour préparer le renouvellement du plan de gestion d'Utah-Beach.



L'état initial de la flore a été réalisé sur les 8 pannes et les 4 mares avant la réalisation des travaux de restauration au printemps 2024.

La méthodologie, définie par le Conservatoire Botanique de Brest, est basée sur la réalisation de relevés phytosociologiques le long de transects ou de quadrats. Ainsi, 4 transects et 12 quadrats ont été mis en place en 2024. Les transects d'environ 15 m de longueur, sont implantés dans des zones d'écotone. Les quadrats d'environ 25m<sup>2</sup> sont implantés dans des zones homogènes. L'emplacement des uns et des autres a été défini en concertation avec le gestionnaire de manière à refléter la diversité des milieux et les modes d'intervention. Le début et la fin de chaque transect ainsi que les quatre angles de chaque quadrat ont été localisés au GPS.

Le relevé phytosociologique permet de décrire la communauté végétale en place et son contexte : informations sur la composition floristique, sur la structure de la végétation, sur l'abondance des différents taxons au sein de la végétation étudiée, sur la physionomie et le périmètre du relevé.

L'ensemble des relevés est trié par spectre phyto-écologique afin de faire ressortir la représentativité de chaque groupe sous forme de diagrammes circulaires. La flore de M. Provost servira, entre autres, de référence à la classification des espèces.

En 2026, il est prévu de réaliser les douze quadrats répartis sur les huit pannes dunaires ainsi que les quatre transects pour les mares. Selon les suggestions du prestataire en concertation avec le gestionnaire, certains quadrats ou transects pourront être adaptés en fonction des nouvelles mares créées par les travaux de restauration.

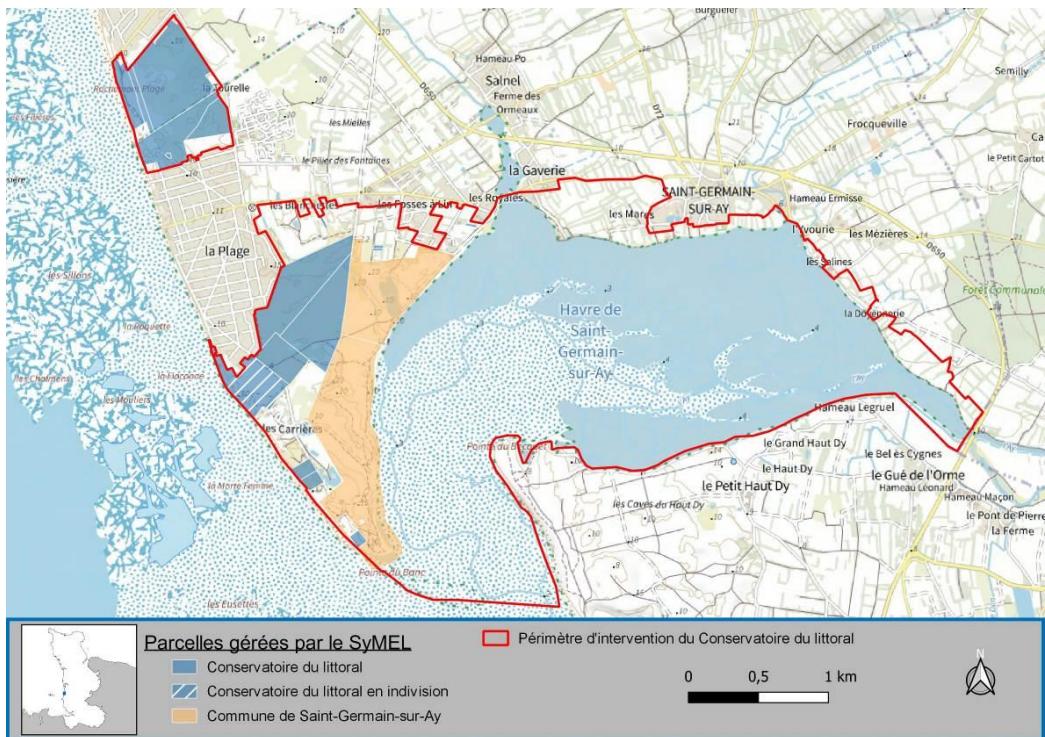
Le suivi de cette année 2026 doit permettre d'évaluer l'évolution de la flore et de produire une analyse critique des opérations de restauration et de la gestion agricole. À partir de ces résultats, des propositions d'actions de gestion pourront être formulées.

## **Lot n° 2 : Inventaire des orthoptères à la Pointe du Banc – Saint-Germain-sur-Ay**

La Côte des havres, située en Normandie, s'étend le long de la côte ouest du département de la Manche (50). De Barneville-Carteret à Granville, ces 90 km de rivages se caractérisent par une succession de petites zones urbaines, de vastes massifs dunaires et de huit estuaires appelés « havres ». Le Havre de Saint-Germain-sur-Ay se démarque par sa vaste superficie (600 ha), sa faible urbanisation et sa valeur paysagère et patrimoniale. Il est abrité par deux flèches sableuses : la Pointe du Banc, au nord, et la Pointe du Becquet, au sud, sur la commune de Crances (fig.1).

Le site Conservatoire du littoral du Havre de Lessay, communément appelé Pointe du Banc, est constitué de deux entités, séparées d'environ 1 km :

- Dans la partie nord, les **dunes de Bretteville-sur-Ay** appelées également les Tourelles (50,8 ha) sont à cheval sur les communes de Bretteville-sur-Ay-Plage au nord et Saint-Germain-sur-Ay-Plage au sud (fig.3).
- Dans la partie sud, les **dunes de Saint-Germain-sur-Ay** ou Pointe du Banc (153 ha) sont délimitées au nord par Saint-Germain-sur-Ay-plage et quelques cultures (fig.2).



**Figure 1 : Carte de localisation**

En 2023, le renouvellement du plan de gestion du site a permis de mettre en évidence un besoin de connaissances et de suivi sur les orthoptères. Ce groupe est caractéristique des milieux herbacés et est sensible à la couverture végétale du milieu. Chaque stade de leur vie (œufs, juvéniles, adultes) est en effet directement lié à la végétation ou au sol, ils sont sensibles à toute modification. Ils sont donc d'excellents bio-indicateurs pour les milieux ouverts, renseignant ainsi sur l'état de la végétation et donc la gestion mise en œuvre.

Une étude sur le groupe des Orthoptères est proposée. Cet inventaire / suivi prévu, au sein du plan de gestion, devra être réalisé à échelle décennale afin de caractériser la tendance évolutive des populations, l'état des habitats voire l'impact du réchauffement climatique à long terme (apparition d'espèce méridionale ...). L'expression des résultats visera à avoir un état des lieux et à caractériser les espèces présentes ainsi qu'à évaluer leur état de conservation au regard des pratiques.

Des propositions permettant au gestionnaire d'adapter la gestion aux objectifs de conservation pourront être formulées.

L'objectif est de prospecter l'ensemble des habitats favorables (en fonction des différents modes de gestion mis en œuvre), de manière à ce que ce suivi puisse être reproduit par décade.

Plusieurs méthodes pourront être mises en place (chasse à vue, reconnaissance aux chants, indice linéaire d'abondance ...). Il s'agira alors de proposer un suivi permettant, sur les deux entités gérées par le SyMEL, de couvrir l'ensemble des habitats naturels présents, d'identifier de façon exhaustive les cortèges d'espèces en corrélation avec les modalités de gestion mises en œuvre. La localisation se fera en concertation avec le garde du littoral du secteur.

La plupart des sites étant pâturés, le prestataire devra tenir compte de la **présence éventuelle d'animaux**.

Les listes d'espèces seront fournies sous forme de fichiers Excel. Chaque donnée spécifique doit comporter au minimum le nom de la commune, la date et le nom de l'auteur de la donnée. Les données SIG seront fournies au format shape (.shp) afin d'être intégrées à la base de données cartographiques du SyMEL.

Le rendu comprendra un rapport d'études (.doc et .pdf) présentant les espèces contactées et leurs caractéristiques (statut, vulnérabilité, tendance de population), les résultats bruts obtenus, une analyse des données recueillies et des préconisations, en fonction des conclusions, à mettre en œuvre.

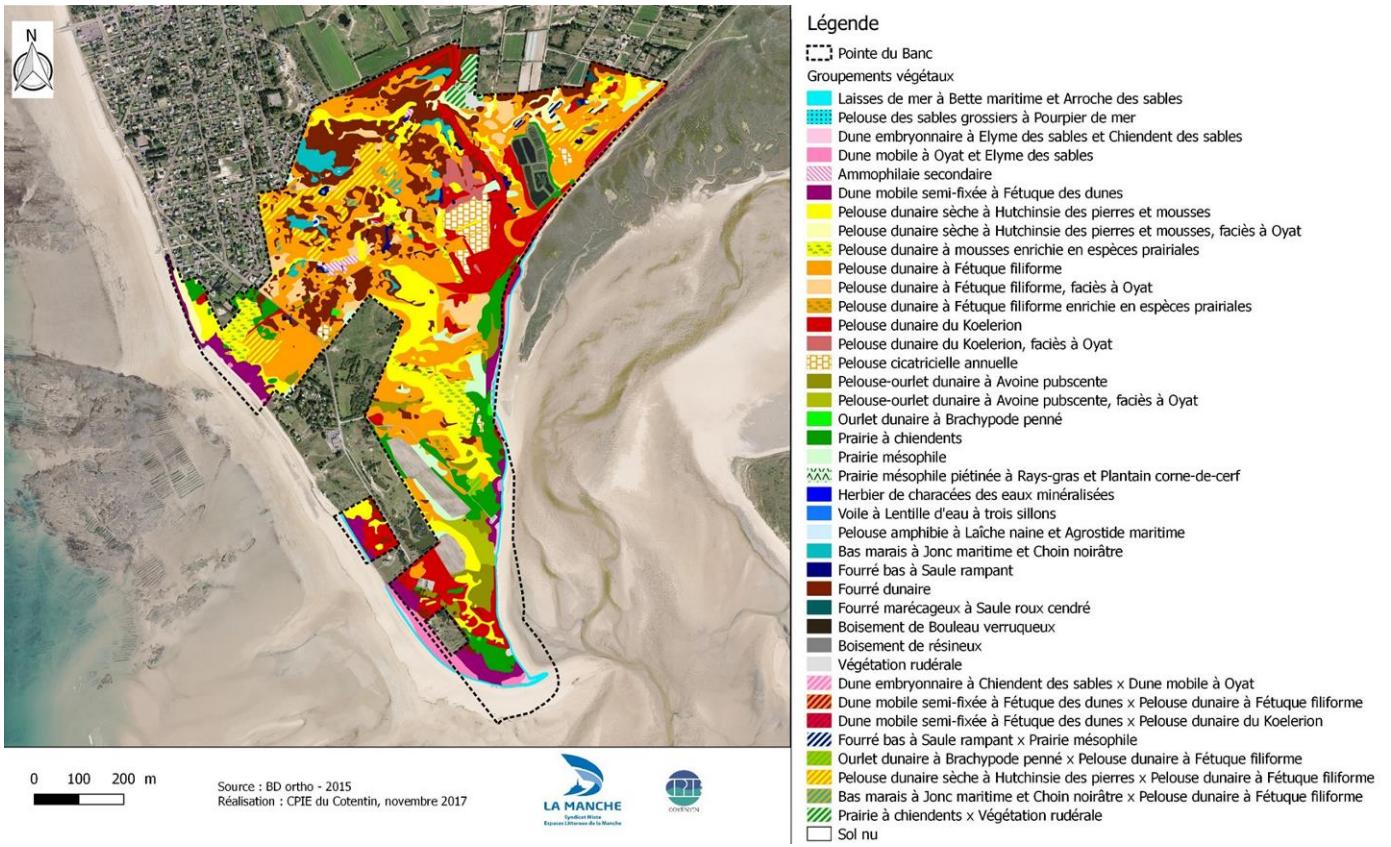


Figure 2 : Cartographie des végétations 2017 - Dunes de Saint-Germain (Le Rest M., 2017)

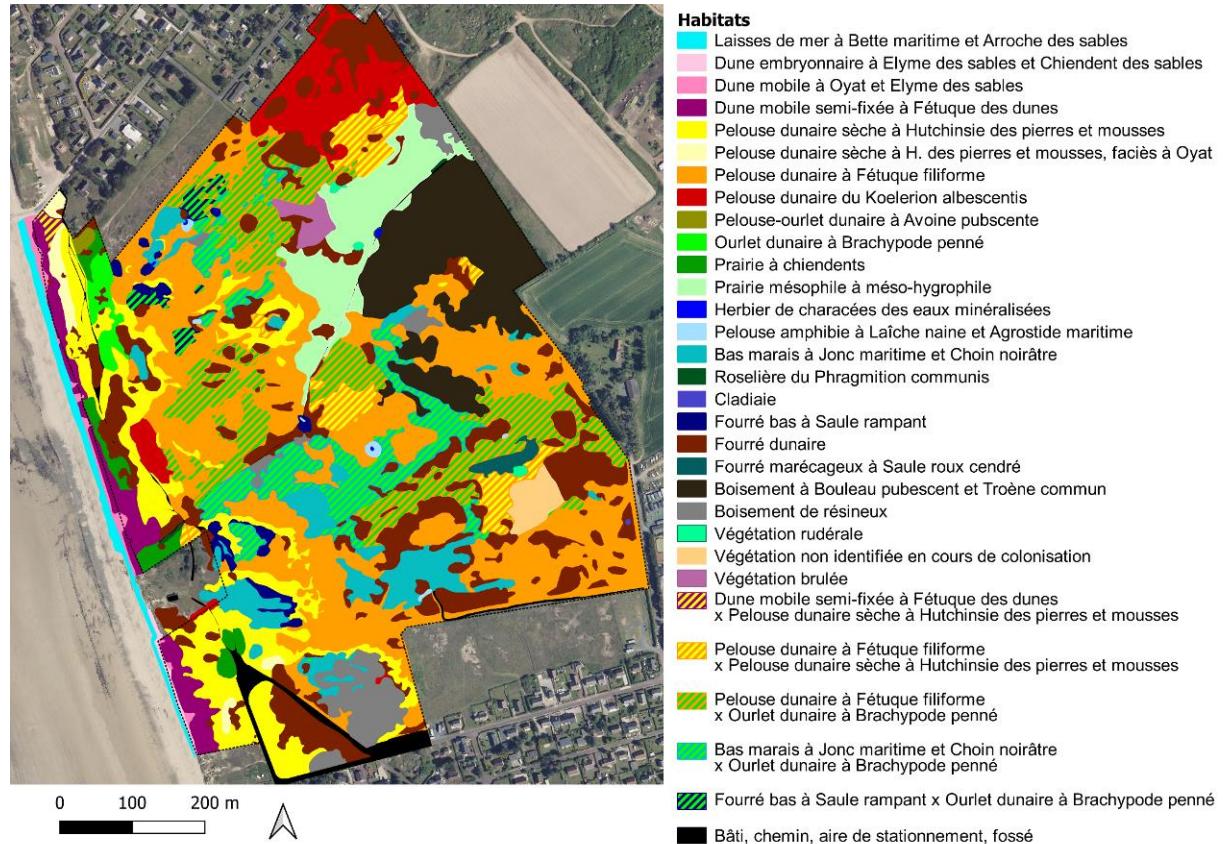


Figure 3 : Cartographie des végétations 2022 - Dunes de Bretteville (Benoit, 2022)

### **Lot n° 3 : Suivi des passereaux à la Lande du Camp - Lessay**

Le site Conservatoire du littoral de la Lande du Camp se situe sur la côte ouest du Cotentin au sein de la commune de Lessay. Le site d'étude d'environ 114 ha, constituée majoritairement de landes, faisait autrefois partie d'une seule et même unité de plusieurs milliers d'hectares, les landes de Lessay. La lande du Camp, tire son nom de la présence d'un ancien camp militaire au cours de la première moitié du XX ème siècle.

Plusieurs séries d'inventaires ont été effectuées sur le site et ont permis de contacter, de façon temporaire ou permanente, 75 espèces d'oiseaux dont 64 sont protégées au niveau national.

À partir de 2006, un programme de suivi temporel des oiseaux communs (STOC) a été mis en place afin d'observer l'évolution des populations d'oiseaux nicheurs, mais n'a pas été poursuivi. Entre 2006 et 2007, plusieurs espèces ont pu être identifiées à la suite de séances de baguages.

Parmi les espèces présentes sur le site, on retrouve la Fauvette pichou (*Sylvia undata*), le Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*), espèces inféodées aux milieux landicoles tout comme l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*). Ce dernier a fait l'objet d'un suivi par points d'écoute par le SyMEL jusqu'en 2015. Par ailleurs en hiver, la lande du Camp abrite des dortoirs de Hibou moyen-duc (*Asio otus*), le Hibou des marais (*Asio flammeus*) ainsi que le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), régulièrement observé dans les saulaies.

La diversité des habitats présents sur le site est primordiale pour favoriser l'accueil d'une multitude d'espèces et pour leur préservation. La gestion, qui vise à éviter l'homogénéisation de tous ces milieux, favorise l'accueil d'un cortège d'espèces sur le site.

L'étude porte sur un inventaire des passereaux sur l'ensemble des habitats présents (landes à tourbières, ourlets, boisements) avec pour objectifs d'observer les tendances évolutives des populations en lien avec la responsabilité de conservation des espèces et le maintien de leurs habitats. L'inventaire sur le site s'effectuera sur plusieurs passages entre mars et juillet 2026.

La méthode proposée reposera sur la localisation de points d'écoute, définis avec le gestionnaire du site, ou tout autre dispositif d'écoute ou à vue.

Les points seront choisis de manière à être les plus représentatifs possible d'un type de végétation caractéristique. Chaque point fera l'objet d'une description de la physionomie de la végétation environnante et intégrera des informations sur les modes de gestion transmises par le SyMEL. Les résultats seront fournis point par point dans un tableau Excel. Chaque espèce patrimoniale fera l'objet d'une monographie et d'une analyse selon le degré de finesse le plus adapté et du statut de l'espèce.



## 2. Les modalités

### 1. Travaux à fournir & compétences requises

#### a. Forme des travaux à fournir

Le titulaire de chaque lot fournira des documents écrits : rapport de présentation format A4 (possibilité de fournir les cartes en A3 pour la lisibilité), en **2 exemplaires reliés**. Le rapport devra être illustré de photographies, cartes, diagrammes, graphiques autant que nécessaire. Le titulaire de chaque lot produira également un résumé en 1 ou 2 pages de l'étude reprenant les résultats en 1 exemplaire.

Les titulaires des lots feront figurer sur la page de garde **le logo de l'Agence de l'Eau Seine Normandie**.

**Concernant le lot sur Utah Beach ; le logo du projet sera fourni pour être inséré également en page de garde.**

**Un exemplaire numérique** comportant tous les documents (rapport en formats .pdf et .doc), photographies (.jpg), les fichiers cartographiques (voir format ci-dessous) et des listes des espèces (format .xls), seront fournis à l'issue de l'étude. Chaque donnée spécifique doit comporter au minimum le nom de la commune, la date et le nom de l'auteur de la donnée.

L'ensemble des données brutes de biodiversité au sens de l'article L411-1 A du code de l'environnement, qui seront produites dans le cadre de l'action objet du présent appel d'offres, devront être livrées au commanditaire dans le **format conforme au « Standard d'échange et de livraison des données relatives à la répartition des espèces et des habitats de Normandie »** dans sa version en vigueur à la date de signature des documents réglementaires ou contractuels. L'annexe n°1 détaille les règles concernant cette livraison.

L'ensemble des données cartographiques sera fourni au format shapefile (.shp et extensions nécessaires) afin d'être intégrées à la base de données cartographique du SyMEL. Leur système de coordonnées de référence sera le Lambert 93 CC49 EPSG:3949.

A la demande du prestataire, le SyMEL fournira les orthophotos au format Lambert 93 CC49 EPSG:3949.

#### b. Compétences requises

Le titulaire d'un lot devra présenter des compétences naturalistes reconnues et adaptées au domaine d'études pour lequel il soumissionne.

## 2. Délais et calendrier

#### a. Analyse des offres et notification

L'analyse des offres aura lieu suite à la consultation et la notification interviendra par courrier par la suite sous réserve d'attribution des subventions.

#### b. Délais de réalisation et restitution

Selon les protocoles adoptés, les suivis sur le terrain se dérouleront entre **mars et septembre de chaque année** (sous réserve de notification) et le rendu des études et l'émission de facture devra intervenir au plus tard pour le **15 novembre**.

## 3. Conditions particulières

Le prestataire prendra contact avec le garde du littoral du secteur et/ou le chargé de mission en charge des suivis faune/flore et conviendra d'un rendez-vous afin de préciser les conditions d'accès au site. En accord avec le prestataire, le garde du littoral pourra accompagner le prestataire sur le site et apporter son concours aux manipulations nécessaires à la mise en œuvre des protocoles d'études.

Dans l'éventualité où les conditions climatiques particulières empêchent la réalisation complète de la prestation ou compromettent l'objectif même de l'étude, la prestation pourra être finalisée la saison suivante, après accord écrit du maître d'ouvrage.

### III. Procédure de consultation

#### 1. Sélection des candidats

Le prestataire doit répondre à l'**ensemble des éléments techniques dans chaque lot** pour lequel il soumissionne. L'offre doit distinguer le montant pour chaque étude (partenaires financiers potentiels distincts).

Le prestataire pourra sous-traiter après accord du représentant du pouvoir adjudicateur.

Un même prestataire peut soumissionner pour plusieurs lots mais il doit faire une offre distincte pour chaque lot.

La sélection sera effectuée par le représentant du pouvoir adjudicateur, sur la base d'un dossier de références, en réponse au cahier des charges, comportant :

- Identification, composition de l'équipe, moyens mobilisés ;
- Expériences et références du prestataire ;
- Devis détaillé avec les différentes prestations réalisées ;
- Note de 4 pages maximum permettant de juger l'apport du prestataire sur le sujet.

#### 2. Jugement des offres

Sur la base de critères ci-dessous énoncés, la personne représentant le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

Rang	Critères de jugement des offres
1 <sup>er</sup>	Qualité technique et compétences déployées dans la proposition (60 %)
2 <sup>ème</sup>	Prix (40 %)

#### 3. Modalités de paiement

Le paiement sera effectué à la remise et l'acceptation des documents finalisés par mandat administratif, dans un délai de 30 jours à réception de facture.

L'acceptation est soumise à une vérification destinée à constater que les documents sont conformes à la commande. Le maître d'ouvrage dispose d'un délai de quinze jours à compter de la réception des documents pour procéder à la vérification.

#### 4. Coordonnées des personnes habilitées à donner des informations

Tanguy PAIN – Chargé de mission suivis naturalistes au 06 08 63 26 17  
Courriel : [tanguy.pain@manche.fr](mailto:tanguy.pain@manche.fr)

Aurélie HAMELIN – Chargée de mission restauration de la biodiversité au 06 25 28 67 06  
Courriel : [aurelie.hamelin@manche.fr](mailto:aurelie.hamelin@manche.fr)

Pierrick LIZOT – Responsable Technique du SyMEL au 02 33 05 98 78  
Courriel : [pierrick.lizot@manche.fr](mailto:pierrick.lizot@manche.fr)

## **5. Conditions de réception ou de remise des candidatures**

Les offres seront rédigées en langue française et transmises avec la mention

### **Appel d'offres : Études naturalistes 2026.**

La proposition sera retournée **au plus tard le 4 mars à 16 h** Soit remise par mail à l'adresse du SyMEL : [symel@manche.fr](mailto:symel@manche.fr) contre mail de réception par le SyMEL ;

- Soit par courrier contre avis de réception à l'adresse suivante :  
**Syndicat Mixte « Espaces Littoraux de la Manche » (Sy.M.E.L.)**  
A l'attention de Mme La Présidente  
Maison du département - **50050 SAINT LO cedex**  
Tél. 02 33 05 98 83 - Fax 02 33 05 98 16
- Soit remise, lors des jours ouvrés, contre récépissé au secrétariat du Sy.M.E.L. à cette même adresse.

Les dossiers qui seraient remis ou dont la date de réception aurait été effectuée après les dates et heures limites fixées ne seront pas retenus. Il appartient donc aux candidats de tenir compte du délai d'acheminement du courrier.

-----

## **ANNEXE n°1 RELATIVE A LA CONFORMITE DES DONNEES NATURALISTES AU STANDARD REGIONAL**

---

Le présent document constitue une clause à part entière venant compléter l'appel d'offres auquel il est annexé.

### **ARTICLE 1 - Livraison des données naturalistes conformes au standard régional**

Les données sont livrées au commanditaire ou versées directement sur le site [odin.normandie.fr](http://odin.normandie.fr) à son nom. Dans les deux cas, les données doivent être transmises sous la forme d'un tableau XLS ou XLSX, et en cas de fichiers SIG au format SHP ou GML.

Le standard a été défini avant la réforme régionale de 2015 par l'Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie (OBHN) et ses partenaires, puis validé par le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Haute-Normandie. Dans l'attente de la nouvelle version du standard, ce document reste en vigueur pour toutes les données naturalistes de Normandie. Il s'inscrit dans la démarche nationale du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) et a pour objet la mobilisation des connaissances scientifiques à des fins de préservation de la diversité biologique.

La dernière version du standard complet est accessible en ligne sur le site de l'OBN à l'adresse suivante :

<https://www.anbdd.fr/biodiversite/connaissance/le-sinp-regional/references/>

Les données livrées dans ce format devront ainsi présenter au minimum les informations présentées à l'article 3, et être complétées par toute autre information spécifiquement demandée par le commanditaire ou le bénéficiaire des données d'après le formalisme présenté dans le standard régional.

L'Observatoire met à disposition des producteurs de données un service de conformité permettant la vérification des données produites en assurant l'exactitude par rapport au formalisme demandé dans le standard régional. Ce service est accessible (sans création de compte) via la plateforme ODIN sur :

<https://odin.anbdd.fr/>

Le service de conformité traite uniquement les fichiers type .zip contenant les fichiers au format numérique tableau XLS ou XLSX, et, en cas de fichiers SIG, au format SHP ou GML et nommés selon une nomenclature prévue dans le standard.

### **ARTICLE 2 - Cession de droits de propriété intellectuelle sur les données**

L'organisme visé par l'application de la présente annexe cède, à titre non exclusif, au bénéficiaire des informations et bases de données mentionnées à l'article 1 et à ses ayant-droits, les droits patrimoniaux suivants sur lesdites informations et bases de données :

- droit de reproduction, de copie, de publication, de transmission et de communication des informations,
- droit de représentation, de diffusion, et de redistribution des informations,
- droit d'adaptation, de modification, et de transformation à partir des informations, notamment pour créer des informations dérivées,
- droit d'usage ou d'exploitation des informations, y compris à titre commercial sous condition de plus-value intellectuelle (par exemple en les combinant avec d'autres informations, ou en créant un nouveau service),
- droit d'extraction par transfert permanent ou temporaire du contenu de la base de données,
- droit de réutilisation, par la mise à disposition du public du contenu de la base de données,
- droit de rétrocession à des tiers de tout ou partie des droits cédés, à titre temporaire ou définitif, notamment dans le cadre de l'Outil de Diffusion de l'Information Naturaliste de Normandie (ODIN) et du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP).

La cession est faite pour toute la durée légale de protection des œuvres par le droit d'auteur et par le droit du producteur, et couvre le monde entier. La diffusion des données pourra être réalisée sur tout support papier ou numérique.

Dans le respect du droit moral accordé à l'auteur, la cession est faite sous réserve de mentionner l'origine des informations et la date de leur dernière mise à jour.

### **ARTICLE 3 - Protection des données à caractère personnel**

Les données d'observation diffusées dans ODIN sont susceptibles de contenir des informations personnelles protégées par le Règlement européen sur la protection des données et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données brutes de biodiversité issues de cette commande et subventionnées par les fonds publics constituent des données publiques qui, après leur intégration dans ODIN, seront diffusées gratuitement et librement consultables et téléchargeables. Les règles précises de la diffusion des données peuvent être retrouvées dans la Charte des contributeurs d'ODIN, article 3.

Les données à caractère personnel transmises dans les jeux de données brutes de biodiversité sont diffusées. Elles peuvent être anonymisées ou masquées, sur demande de la personne concernée au maître d'ouvrage commanditaire des données.

Le contributeur\* veille à ce que soient informées, par l'intermédiaire du producteur\* de données, les personnes concernées par les informations personnelles mentionnées ci-dessus, de leur possibilité d'anonymisation, et de leurs droits d'accès, de rectification et d'opposition à leurs données. En cas de besoin, notamment suite à la demande d'un usager, le contributeur peut rectifier les informations personnelles qu'il a intégrées dans ODIN, ou bénéficier de l'assistance de l'hébergeur\* dans ces démarches. Les responsabilités du contributeur en matière d'information personnelle sont établies dans l'article 4.2.6 de la Charte des contributeurs d'ODIN.

Conformément à l'arrêté du 17 mai 2018 relatif à la saisie des données brutes de biodiversité, la durée de conservation de ces données est de trente ans.

\*tels que définis par la charte des contributeurs d'ODIN, article 1